PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

**DECISION N° 2023-810**

**Convention de mise à disposition - Ville de Perpignan - Association Ballet Joventut - Salle polyvalente de la Mairie de Quartier Nord**

Direction Mairies de Quartier et GRU
Mairie Quartier NORD

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 20 juillet 2021 portant subdélégation de signature à M. David TRANCHECOSTE, Adjoint au Maire,
-Considérant que l'Association « Ballet Joventut de Perpignan a sollicité la mise à disposition de la salle polyvalente de la Mairie de Quartier Nord, sise 210 avenue du Languedoc

*DECIDE*

ARTICLE 1 : La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association « Ballet Joventut de Perpignan, la salle polyvalente de la Mairie de Quartier Nord, sise 210 avenue du Languedoc à Perpignan, pour l'organisation de répétitions de danse folklorique.
ARTICLE 2 : Cette convention est conclue pour la période du 01/09/2023 au 30/06/2024 en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la mairie de Quartier Nord.
ARTICLE 3 : La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.
ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

*Fait à Perpignan, le* 26 JUIL. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230726-174634-AU-1-1
Accusé reçu le : 26 JUIL. 2023
Affiché le : 26 JUIL. 2023

M. David TRANCHECOSTE, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

VILLE DE PERPIGNAN